



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POINT SUR LES MESURES AGRICOLES
EN HAUTE-MARNE

Chaumont, le 22 février 2024

Dans le cadre du mois de la simplification annoncé par le Premier ministre lors de son déplacement le 26 janvier dernier, la préfète de la Haute-Marne a organisé dès le 29 janvier des consultations locales avec les organisations professionnelles agricoles (FDSEA, Jeunes Agriculteurs, Fédération Départementale des Producteurs de lait, Coordination Rurale, Confédération Paysanne), la Chambre d'agriculture, l'Agence de services et de paiement, la Mutualité sociale agricole, l'Office français de la biodiversité permettant d'identifier plusieurs postes de simplification des procédures pour faciliter les démarches administratives et la pratique des activités des agriculteurs. Plusieurs rencontres avec des agriculteurs dans leurs exploitations ont également permis de poursuivre les échanges.

Si plusieurs mesures relevant du pouvoir de dérogation du préfet avaient déjà été prises, d'autres dispositions relèvent d'une évolution des normes nationales voire européennes. Néanmoins, les échanges constructifs avec la profession ont permis de valoriser les premières mesures prises par le Gouvernement et de faire remonter plusieurs pistes de réflexion.

Des groupes de travail ont été lancés et permettront de préciser les chantiers ouverts puis des comités de suivi des mesures de simplification permettront de partager les avancées concernant notamment :

- les dérogations actées par la préfète dans le cadre du pouvoir réglementaire : épandage des effluents des élevages, Culture Intermédiaire Piège à Nitrates, etc ;
- le renforcement de l'accompagnement des jeunes engagés dans le parcours d'installation : versement de l'avance de trésorerie, fiscalité, réduction des normes, simplification des processus de dérogations à l'interdiction de retournement de prairies ;
- la protection contre le loup : ajustement du zonage pour la protection contre la prédation du loup, aide à l'installation en élevage ovin, aide à l'investissement des clôtures, processus de tir de défense dans le respect du plan "loup" ;
- l'accompagnement dans le cadre de la loi sur l'eau pour la création de réserves d'eau pour l'irrigation des cultures ;
- le poids des tâches administratives : nécessité d'une base de données partagée entre administrations afin de limiter les pièces à fournir pour les déclarations et demandes d'aides, suppression des procédures sans plus-value après consultation sur la validité juridique ;
- la mise en place d'un guichet unique associant tous les acteurs pour éviter les redondances dans les dépôts de dossiers ;
- l'attractivité et soutien à l'emploi agricole notamment par l'accompagnement du lycée de Chaumont ;
- Egalim : le renforcement des contrôles DGCCRF ;
- l'amélioration de la communication avec l'OFB.

Le premier comité de suivi se réunira en préfecture le 13 mars prochain.

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03 25 30 22 54 / 06 86 80 52 55